



CONDENSÉ DES RÉOLUTIONS DÉBATTUES ET APPROUVÉES EN SÉANCE PLÉNIÈRE AVRIL 2017

Au cours de l'assemblée, 24 résolutions ont été adoptées, dont 13 en séance plénière. Elles s'inscrivent au plan d'action des administrateurs de la Fédération pour l'année en cours.

1. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU MAPAQ ET À LA FADQ

DE METTRE EN PLACE des programmes d'investissement et d'accompagnement pour relancer la production bovine québécoise (soutiens technique et financier aux entreprises, etc.);

DE RÉACTIVER le Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines (PAPEB);
DE METTRE EN PLACE des programmes adaptés à une clientèle qui voudrait démarrer en production bovine à temps partiel ou à temps complet;

DE BONIFIER les programmes de sécurité du revenu en donnant suite immédiatement à l'ensemble des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu, d'accroître leur flexibilité en prenant davantage en compte les spécificités de chaque secteur de production et en offrant une protection accrue contre les risques du marché (assurance stabilisation des revenus agricoles semestrielle, trimestrielle, voire hebdomadaire, dans certains secteurs, programmes collectifs de contrats à terme, etc.).

2. ABOLITION DE LA MODULATION DE LA PRIME D'ASRA (PALIERS DE CONTRIBUTION)

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MAPAQ, CONSEIL DES MINISTRES, FADQ)

D'ABOLIR les paliers de contribution de l'ASRA dans tous les secteurs de la production bovine et, dans l'intérim, d'actualiser les volumes des paliers sur la base des nouveaux modèles d'ASRA et de suspendre immédiatement l'application de ce système pour les secteurs dont l'enquête de coût de production tient compte des fermes qui excèdent trois fois la taille du modèle d'ASRA.

3. PAIEMENT RÉTROACTIF DES CONTRIBUTIONS DE PROMOTION ET DE RECHERCHE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET À LA FADQ

DE RÉINTRODUIRE les contributions de promotion et de recherche dans le calcul du revenu stabilisé;

DE PROCÉDER immédiatement au remboursement des deux tiers des montants déboursés par les producteurs à titre de contributions de recherche et de promotion depuis 2010.

4. BONIFICATION ET COUVERTURE DU SALAIRE DE L'EXPLOITANT

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET À LA FADQ

DE RÉACTUALISER le calcul du salaire de l'ouvrier spécialisé;

D'APPORTER les correctifs nécessaires au Programme ASRA pour assurer une couverture adéquate du travail de l'exploitant, particulièrement dans les modèles où le montant des cotisations payées par les producteurs excède le salaire de l'exploitant, de même que pour assurer, à terme, une réelle rémunération de l'avoire propre des entreprises.

5. MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE CALCUL DES COMPENSATIONS D'ASRA

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET À LA FADQ

D'OFFRIR une protection du revenu calculée sur une base plus courte et adaptée à la spécificité de chaque secteur de production (trimestrielle, mensuelle ou hebdomadaire selon le produit assuré plutôt que sur une base annuelle).

6. BIEN-ÊTRE ANIMAL : INSPECTION DU MAPAQ

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU MAPAQ

D'ÉLABORER un programme de formation continue pour ses représentants qui auront la tâche d'appliquer la future loi et les règlements à venir;

DE S'ASSURER de la compétence et de la qualification des inspecteurs qui émettront des avis de non-conformité ou des constats d'infraction;

DE SOUTENIR financièrement les agriculteurs et agricultrices dans les investissements que la mise en application de la future loi nécessitera;

DE S'ASSURER que ses inspecteurs respectent la biosécurité sur les fermes.

DE DÉVELOPPER, en collaboration avec les PBQ, un cadre d'évaluation des visites de fermes.

À L'UPA

DE DÉFENDRE avec force cette position auprès du MAPAQ.

7. RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES : ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF

SUR MOTION D'UNANIMITÉ PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU MDDELCC

D'ALLÉGER le fardeau administratif des producteurs agricoles;

DE PERMETTRE le dépôt du bilan phosphore tous les cinq ans dans les cas où les pratiques d'élevages et de cultures ne varient pas d'année en année;

DE PRENDRE exemple sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et d'exempter l'agriculture des études d'impacts.

À L'UPA

DE DÉFENDRE avec force cette position auprès du MDDELCC.

8. PROGRAMME ASAQ – PISAQ

SUR MOTION D'UNANIMITÉ PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

À L'UPA

DE S'ASSURER que chaque producteur de bovins puisse continuer de bénéficier d'une expertise vétérinaire à coût abordable, sur tout le territoire québécois;

DE PARTICIPER à la transition du programme actuel vers un nouveau programme où des visites sanitaires seraient offertes à tous les producteurs de tous les secteurs de production;

DE VEILLER à ce que de l'expertise vétérinaire soit développée et maintenue dans chacun des secteurs de production bovine;

DE TRAVAILLER au développement d'une structure dans le PISAQ qui permettrait la vente des médicaments vétérinaires à de meilleurs prix en fonction des volumes nécessaires pour certains secteurs de production;

DE S'ASSURER que le MAPAQ actualise les budgets du programme ASAQ - PISAQ en conséquence.

9. REGISTRE DE SORTIE DES BOVINS

SUR MOTION D'UNANIMITÉ PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE TRAVAILLER à ce que cet outil soit adapté, diffusé et rendu accessible aux autres secteurs de production intéressés.

10. PROVENANCE DU BŒUF POUR BŒUF QUÉBEC

SUR MOTION DŪMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AUX CMMBA ET CMMVE

DE TRAVAILLER avec les différents partenaires du projet Bœuf Québec afin de s'assurer que tous les veaux d'embouche mis en marché pour produire le bœuf sous l'appellation « Bœuf Québec » soient nés et engraisés au Québec.

11. PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE DE 40 ANS ET PLUS

SUR MOTION DŪMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est majoritairement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU MAPAQ

DE METTRE EN PLACE, pour les personnes de 40 ans et plus, un programme financier pour aider ces personnes à s'établir dans la production bovine.

12. PRÉVALENCE DE SALMONELLA DUBLIN ET DES PRINCIPALES SALMONELLES DANS LES TROUPEAUX BOVINS

SUR MOTION DŪMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU MAPAQ

D'EFFECTUER une revue de littérature scientifique sur la prévalence des cas de contamination par Salmonella Dublin et autres principales salmonelles dans les troupeaux bovins en Amérique du Nord et de rendre les résultats disponibles;

DE METTRE EN PLACE des formations sur la biosécurité et des programmes de biosécurité sur les fermes bovines afin de contrôler la propagation de Salmonella Dublin et autres principales salmonelles.

13. NORMES, RÉGLEMENTATION ET ACCÈS AU MARCHÉ CANADIEN POUR LES PRODUITS IMPORTÉS

SUR MOTION DŪMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu que l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec demande :

AU GOUVERNEMENT DU CANADA

DE DÉFINIR, de façon claire, les normes que doivent respecter les produits importés afin de pouvoir accéder au marché canadien, et de s'assurer de faire connaître ces exigences auprès des importateurs;

DE VEILLER à la mise en place de toutes les mesures législatives et réglementaires ainsi que les structures nécessaires à la surveillance et au respect de ces normes, et d'y affecter les ressources nécessaires;

QUE LES PRODUCTEURS bénéficient des avantages économiques sur les produits importés au même titre que les autres partenaires de la filière agroalimentaire;